

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Les formations de L'INSPE sont éligibles au solde de la taxe d'apprentissage

**SOLDE
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

13%

**Vous pouvez flécher le solde de votre taxe d'apprentissage sur notre Institut
et nos formations directement via la plateforme SOLTÉA**

Merci d'indiquer notre code d'habilitation UAI 0311383K

Calendrier 2024 de la plateforme SOLTÉA :

Ouverture de la plateforme

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux employeurs

1ère période de répartition

27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTÉA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition

9 août 2024 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition

12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA

11 octobre 2024 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

INSPE_Service financier

Contact

Ahmed DIDI_05 62 25 20 34

Virginie SANCHEZ_05 62 25 20 32